

# QUAND MANAGEMENT RIME AVEC HARCELEMENT!



Notre entreprise, nous le savons depuis plusieurs années, a bien du mal à atteindre tous ses objectifs... ou presque !

En effet, dans le domaine social et managérial, elle se distingue très nettement et surtout négativement par une gestion toujours plus agressive, toujours plus menaçante, toujours plus irrespectueuse de la santé morale mais également physique de ses salariés.

Pas une semaine sans que d'un coin du territoire de GPVL ne remonte un nouveau cas qui, dans son contenu et ses effets, dépasse de loin les limites acceptables légalement en matière de pression managériale.

En ce domaine, si le Pôle Parisien, caracole en tête, il n'est plus seul à être toujours plus inventif pour développer et entretenir le « régime de la peur » !

Malgré des taux de Turn-over, de démissions et de licenciements qui ne cessent de croître, l'entreprise compte obtenir toujours plus de ce, qu'en définitive, elle détruit !

Jugez vous-même de ces quelques exemples qui ne sont pas exhaustifs et ne sont pas une découverte pour celles et ceux dont c'est désormais le quotidien !

- **Convocations répétées à des entretiens bilan marathon (parfois + de 2h),**
- **Menaces continues de licenciement pour « insuffisance de résultats »,**
- **Mise en opposition permanente des salariés entre eux et dérives de favoritisme,**
- **Incitation à la démission y compris auprès des femmes enceintes ou en arrêt,**
- **Multiplication des reporting et des attitudes de « flicage »**
- **Obligation d'engagement écrit sur des objectifs fixés unilatéralement par l'entreprise,**
- **Déravage contraint des horaires de travail par usage de chantage à l'emploi y compris pour les salariés en période d'essai,**
- **Multiplication des écrits et comptes rendus au langage toujours plus orienté...**

Pour notre part, nous ne sommes pas dupes des argumentaires de l'entreprise pour considérer ces phénomènes comme à la marge. Nous affirmons ici que ce mode de gestion n'est ni isolé, ni spécifique à tel ou tel établissement. Il s'agit bel et bien d'une stratégie globale de management qui s'installe chaque jour un peu plus dans ce que la loi décrit clairement comme du HARCELEMENT au travail.

Parce que la peur est, par nature, contre productive, il faut être particulièrement loin des réalités pour supposer en tirer un quelconque bénéfice. Notre employeur fait ce pari, nous faisons celui de la raison et de la prise de conscience par les salariés de ce qui n'est pas du domaine de l'acceptable.

Sachez que le harcèlement moral au travail ne peut exister que grâce au silence des victimes. Il n'est pas une fatalité et moins encore un droit pour l'employeur. Il appartient donc que chacun agisse, dès à présent, pour que cesse cette méthode et les conséquences dévastatrices qu'elle provoque sur les employés et cadres de notre entreprise.

La CGT.PVL vous demande de sortir de votre isolement pour défendre votre emploi et votre dignité !

Consulter régulièrement vos représentants de la CGT.PVL pour connaître vos droits et vous faire accompagner dans vos démarches. Informez-nous des dérives verbales ou écrites dont vous êtes victimes pour faire stopper la relation dramatique dans laquelle vous enferme l'entreprise !

Constituez, dès maintenant et avant qu'il ne soit trop tard, votre dossier professionnel et médical pour recouvrer votre légitimité salariale y compris, s'il le faut, devant les tribunaux.

[Pour en savoir plus sur le harcèlement vous pouvez consulter de chez vous les adresses internet suivantes :](#)

- *Le site de la CGT.PVL de votre entreprise : <http://cgtpvl.free.fr>*
- *Le site de l'Association française contre le Harcèlement Moral où vous pourrez retrouver les textes de loi et la jurisprudence en la matière : <http://www.hmstop.com/>*
- *Le site du Ministère du travail en tapant « harcèlement » sur le moteur de recherche : <http://www.travail-solidarité.gouv.fr/>*

**Connaître vos droits est le meilleur moyen de les faire respecter  
et de vous faire respecter !**

**Avec la CGT.PVL à vos côtés, agissez, dès aujourd'hui,  
sur votre avenir !**

***SOUTENIR, VOTER & ADHERER A LA CGT.PVL  
PLUS QU'UN CHOIX, UNE NECESSITE !***